



VILLE DE LEFOREST  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]  
**demeurant au 29 rue Victor Hugo, 62 790 LEFOREST**, en date  
du 14 Février 2024, relative à occuper le Domaine Public pour la  
pose d'un échafaudage au droit du 29 rue Victor Hugo à Leforest,

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 29 rue Victor Hugo à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/022

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
RELATIF A LA POSE D'UN ÉCHAFAUDAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Article 1** L'entreprise SL RENOVBAT est autorisée à occuper le domaine public pour la pose d'un échafaudage, Du Lundi 19 Février 2024 au Mercredi 6 Mars 2024 Inclus soit pour une durée de Seize (16) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de l'entreprise Renovat.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Le responsable de l'entreprise Renovat  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 14 Février 2024

Certifié exécutoire le 15/02/2024

*Le Maire,*

Christian M...



*Toute correspondance doit être adressée à :*  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)